



# Quoi de neuf ?

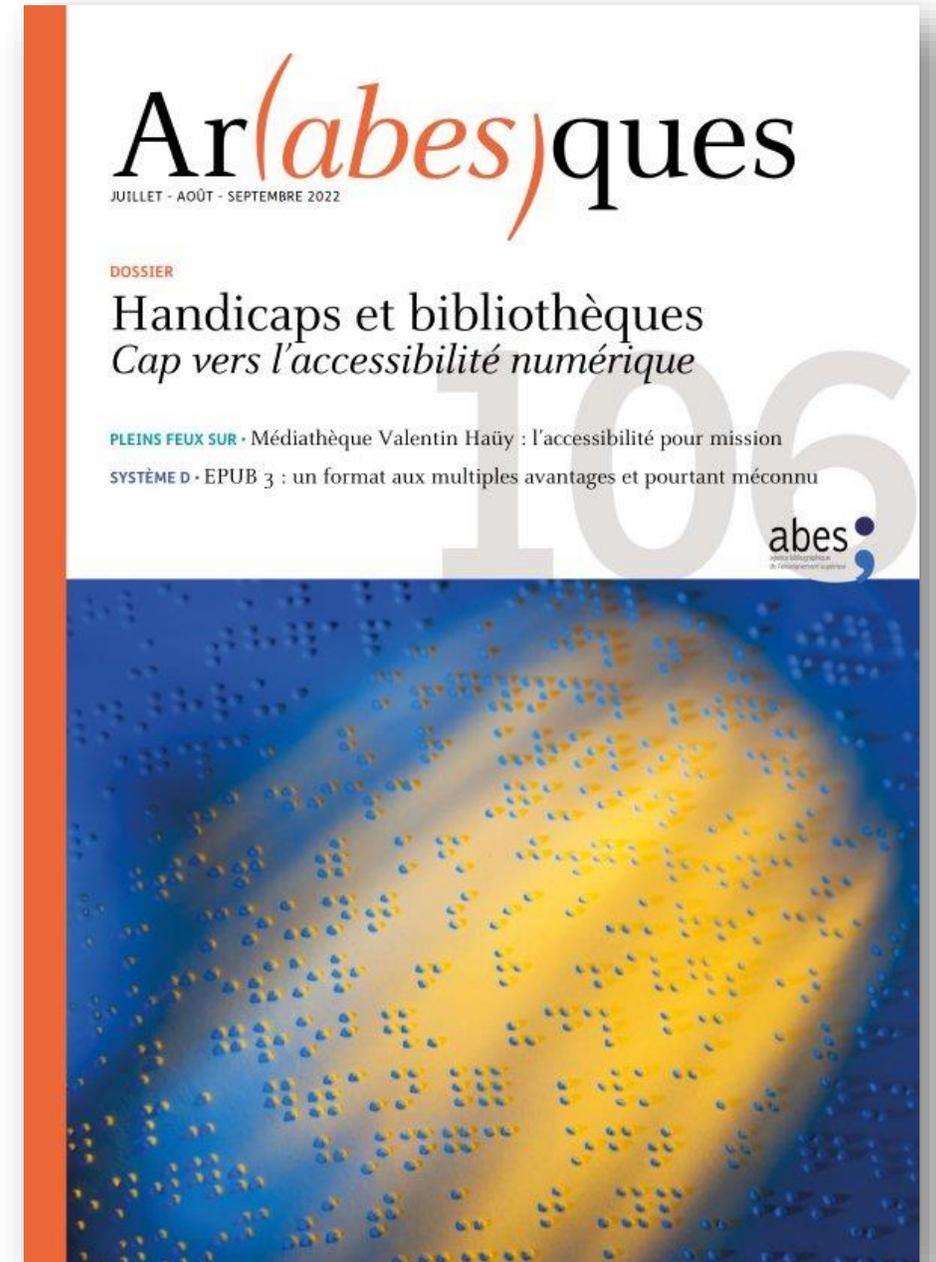
Handicaps, santé mentale et bibliothèques en 2024

Nathalie Clot – Bibliothèques et archives de l'université d'Angers

27 novembre 2024 – 9h-10h30

# D'où je parle...

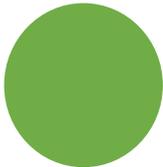
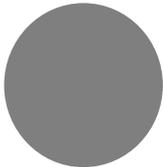
- Pas du tout spécialiste de la question, même si elle m'intéresse.
- Je ne participe pas à la [commission Accessibilités](#) de l'ABF (allez voir c'est bien !)
- Je n'ai pas à ce jour demandé la labellisation « [accès à l'édition adaptée](#) » du SCD dont je suis responsable.
- Les 2 bibliothèques où j'exerce n'ont rien d'exemplaire en la matière, ni pour leur public, ni en termes de services, ni du côté de l'accompagnement des agents.
- J'ai juste écrit deux billets d'humeur sur le sujet, un dans *Arabesques*, la revue de l'ABES, l'autre sur l'inclusivité dans la BAO #52 ... qui font que Christine Boyer, qui connaît mon côté « yes girrrl », a fait appel à moi !



# *Ce que ne sera pas cette présentation*

- × Un **retour d'expérience** centré sur la BUA
- × Un état des lieux **exhaustif** des politiques en matière de handicap et de santé mentale dans toutes les bibliothèques de France, territoriales, universitaire et nationale
- × Une **sensibilisation à l'accueil** des personnes en situation de handicap
- × Un cours de **règlementation** sur les politiques d'inclusion et de mise en accessibilité
- × Un **forum** d'échanges ouverts

# *Ce qu'il y aura dans cette présentation*

- ✓ Des **dates et définitions clés** « prêtes à mémoriser » pour resituer des documents dans le cadre d'une éventuelle note de synthèse/dissertation/question en vue d'un concours [diapos jaunes] 
- ✓ Quelques **problématiques / grandes questions** [diapos roses] 
- ✓ Quelques **exemples métiers** « prêts à servir d'illustration », issus des 3 types de bibliothèques sous forme de focus [diapos vertes] 
- ✓ Une **bibliographie** pour aller plus loin par vous-mêmes [diapos grises] 

# Plan

Le cadre législatif en bref

Les types de handicaps / catalogue d'actions

Zoom sur l'accessibilité numérique et comment la développer

Zoom sur le cycle de la discrimination et le validisme

Au fil de la présentation, réflexion sur la stigmatisation et les discriminations volontaires (et surtout involontaires) liées aux stéréotypes



# Handicap, vous avez dit handicap ?

Image générée par Copilot sur un prompt « Montre une bibliothèque utilisée par des personnes handicapées ».  
Stéréotypes ? Vous avez dit stéréotypes ?



Les lois à connaître

# Évolution du regard sur les personnes handicapées

1. [Du Haut Moyen Âge au début du XIXe siècle](#) : de la charité chrétienne au devoir d'assistance par la nation
2. [Première moitié du XXe siècle](#) : vers la reconnaissance d'un droit à réparation
3. [La loi de 1975](#) : vers une obligation nationale d'intégration des personnes handicapées
4. [2002 : vers l'actualisation de la loi de 1975 pour une mise en oeuvre d'un droit à compensation](#)
5. [Depuis 2005 : refondation de la politique du handicap depuis 2005](#)

# Vers la reconnaissance d'un droit à réparation

- **1790** => affirmation du principe du devoir d'assistance par la nation
- **1905** => loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables

## 30 juin 1975 => loi d'orientation en faveur des personnes handicapées :

- importance de la prévention et du dépistage des handicaps ;
- obligation éducative pour les enfants et adolescents handicapés ;
- accès des personnes handicapées aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population
- maintien des personnes handicapées chaque fois que possible dans un cadre ordinaire de travail et de vie
- Reconnaissance via des commissions départementales (0-20 ans), (>20 ans Cotorep). Création de l'Allocations Adultes Handicapés

# 1975-2005

- **9 décembre 1975**  
Adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une **déclaration sur les droits des personnes handicapées** ([Nations unies - Bibliothèque numérique](#)).
- **12 mars 1981**  
Adoption de la "**Charte européenne des handicapés**" par l'Assemblée européenne à Strasbourg.

- **10 juillet 1987**  
[Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés](#), qui institue pour les entreprises de plus de 20 salariés l'obligation d'employer, à temps plein ou partiel, 6% d'entre eux.
- **12 juillet 1990**  
[Loi n° 90-602 du 12 juillet 1990 relative à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap.](#)

# 2005-

- **11 février 2005**

[Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.](#)

La loi renonce à une approche strictement médicale du handicap et a pour objectif de faciliter le maintien en milieu ordinaire. Pour cela, elle instaure une obligation d'accessibilité des bâtiments et des transports. Les maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH) rassemblent en un guichet unique tous les acteurs de la prise en charge du handicap (dont les Cotorep).

- **18 février 2010**

La France ratifie la [Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées](#). Cette convention, adoptée par l'assemblée générale des Nations unies en 2006, considère le handicap comme une difficulté dans l'interaction avec la société et c'est à la société qu'il revient de corriger cette difficulté.

# Et depuis ?

On empile

- les rapports (2013 sur l'accessibilité, 2014 « Zéro sans solution », 2014 « accompagnement dans l'emploi », 2017 « prestation de compensation », 2018 « Plus simple la vie : 113 propositions pour améliorer le quotidien », 2023 « Consultation nationale consultative des droits de l'homme » sur les politiques publiques)
- les dérogations reportant la date limite de mise en accessibilité des services destinés au public (bâtiments et sites) et « simplifiant » les normes (2014, 2015) et les injonctions à renforcer l'accessibilité sous peine d'amendes (dont par décret 2017-431, la mise en place d'un [registre public d'accessibilité](#) dans tous les ERP à compter du 30/09/2017).
- Et en 2019, transposition à la fonction publique de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Mieux vaut tard...

# Les questions actuelles sur le plan législatif

**L'accès aux droits culturels**, absent des lois de 1975 et 2005 est régulièrement inscrit à l'agenda parlementaire.

Pour citer le [rapport d'information du Sénat du 19/07/2017](#) :

« La notion de droits culturels permet d'aller plus loin que la seule question de l'accès aux équipements culturels qui constituait le cœur de l'approche à l'égard des publics handicapés jusqu'ici.

Elle a vocation à devenir l'horizon de nos politiques publiques et devra nous servir de guide pour évaluer les politiques actuelles , ce qui suppose, pour les publics en situation de handicap par exemple, de s'assurer que l'offre culturelle n'est pas un simple « ersatz » de culture , mais bien la culture telle qu'elle se pratique et se vit dans la société en général. »

# Accessibilité

## Cadre législatif 2019

### Est-ce que je suis concerné ?

Oui si je suis :



- un service d'État ;
- une collectivité territoriale ;
- un établissement public ;
- une organisation légataire d'une mission de service public ;
- une entreprise privée dont le CA en France est supérieur ou égal à 250 millions €\* ;
- une organisation créée pour satisfaire un besoin d'intérêt général.



Je peux aussi me sentir concerné :

si je risque la discrimination (pages d'embauche, outils de travail)

si je veux prendre en compte l'accessibilité (principe, image, éthique, audience, etc.)

### Ça s'applique à quels supports ?

Sites internet, intranet, téléphone, TV, appli métier, appli web, progiciel et mobilier urbain



- État de conformité
- Calcul du taux d'accessibilité
- Lien vers le rapport d'audit
- Liste des contenus non-accessibles et pourquoi
- Date de la déclaration et de la mise à jour
- Retour d'informations et de contact
- Voies de recours



Déclaration d'accessibilité

Ah ben oui alors Je dois faire quoi ?

Schéma pluriannuel

sur 3 ans max

Plans d'actions annuels (Ex : stratégie, référent, ressources, formation, sensibilisation, organisation, choix des prestataires, tests utilisateurs, mesures prises, bilans, etc.)

### Quelle norme je dois suivre ?



Norme européenne EN 301 549

Recommandations émises par l'ETSI (European Telecommunication Standards Institute)

Norme internationale WCAG 2.1 AA

Recommandations émises par le W3C (World Wide Web Consortium)

Et je peux m'aider du RGAA 4 pour en savoir plus



Et c'est pour quand ?

Dates s'échelonnant du 23/09/2019 au 01/07/2021 selon critères.  
Ex : le 1er octobre 2019 pour un site du secteur privé qui n'existait pas auparavant (1er octobre 2020 sinon)

Sinon ? Je risque des sanctions ?

Oui. (jusqu'à 20 000 € par site / an)



# Accessibilité, cadre législatif 2019

# Bibliographie

- *Chronologie : [Évolution du regard sur les personnes handicapées sur vie-publique.fr.](#)*



The screenshot shows the website interface for Vie publique. At the top left is the logo for the République Française (Liberté, Égalité, Fraternité) and the Vie publique logo with the tagline 'Au cœur du débat public'. A search bar with the text 'Rechercher' and a magnifying glass icon is on the top right. Below the header is a navigation menu with items: 'Qui sommes-nous?', 'Actualités', 'Les Fiches', 'Ressources', 'Multimédia', and 'La Documentation française'. A breadcrumb trail reads: 'Accueil > Actualités > Eclairage > Chronologie : évolution du regard sur les personnes handicapées'. The main content area features a photograph of a group of people, including a person in a wheelchair, walking on a blue ramp. Below the photo is a back arrow and the word 'Eclairage', followed by social media sharing icons (print, email, share, etc.). The article title is 'Chronologie : évolution du regard sur les personnes handicapées'. A green tag labeled 'Société' is positioned below the title. The text indicates the article was last modified on 30 January 2024, is 24 minutes long, and was written by 'La Rédaction'. The beginning of the article text is visible: 'De l'Antiquité au XXIe siècle, le regard sur le handicap et sa prise en charge ont beaucoup évolué. Des premiers hôtels-Dieu à la reconnaissance d'un droit à compensation, les principales dates de la politique publique du handicap'.

# Problématiques et grandes questions

- De quoi l'inflation législative est-elle le signe ?
- Quelles sont les réalisations concrètes dans votre quotidien de bibliothécaires que vous pouvez rattacher à l'application de l'appareil législatif en vigueur, notamment les lois de 1975 et de 2005 ?

# Quelques exemples « métier »

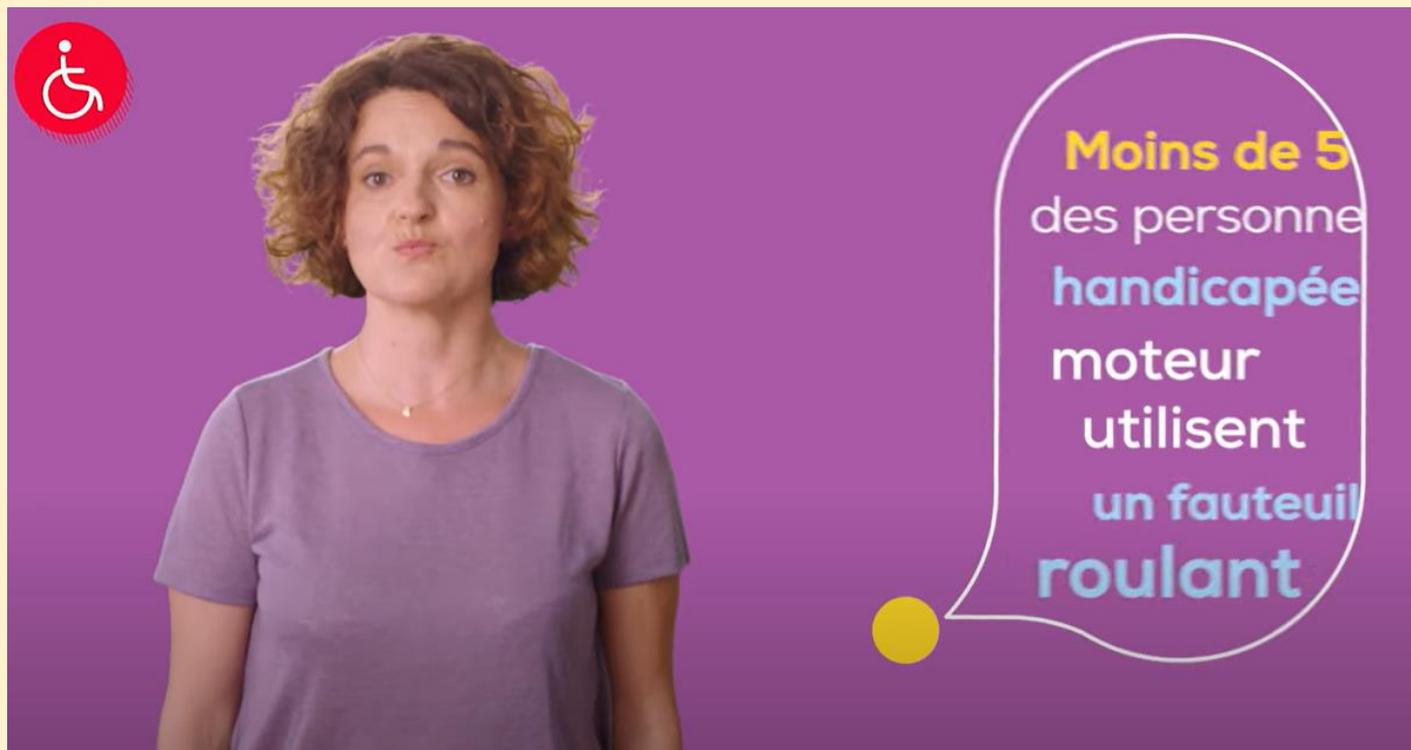
- Les ascenseurs qui parlent, et de manière générale quelques travaux de mise en conformité des bâtiments pour les PMR
- Les formations « sensibilisation handicap » dans tous les plans de formation institutionnels
- Les schémas directeurs du handicap (Universités)
- Les contributions financières annuelles par les établissements et collectivités qui n'atteignent pas les 6% de personnes handicapées (comprenant recours à la sous-traitance)
- L'accompagnement des collègues vers des démarches RQTH



Les 7 familles de handicaps  
et comment les accueillir

# Qu'est-ce que le handicap ?

[Vidéo de 2'33 de l'AGEFIPH](#)



Le handicap est une notion souvent mal comprise qui recouvre une diversité de situations dont les conséquences sur l'emploi peuvent être variables.

## LES FAMILLES DE HANDICAP



### Handicap moteur

Lombalgie, TMS<sup>1</sup>, rhumatisme, malformation, paralysie, AVC<sup>2</sup>... Les personnes handicapées moteur rencontrent des difficultés à se déplacer, conserver ou changer de position, effectuer certains gestes. Elles ont parfois des difficultés à oraler.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Moins de 5% des personnes touchées par une déficience motrice se déplacent en fauteuil roulant.

1. TMS: Troubles musculo-squelettiques.  
2. AVC: Accident vasculaire cérébral.



### Maladies invalidantes

Hypertension, insuffisance cardiaque, diabète, allergie, eczéma, cancer, épilepsie... les maladies invalidantes entraînent une restriction d'activité en termes de mobilité ou de quantité de travail à fournir, en durée ou en intensité.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

375 000 nouveaux cas de cancer sont détectés tous les ans en France. 80% des personnes reprennent leur activité dans les deux ans après le diagnostic.



### Handicap psychique

Névrose, TOC<sup>3</sup>, phobies, addictions, dépression, ces différents troubles se caractérisent par des efforts permanents pour s'adapter et entrer en relation avec les autres ou des difficultés de concentration.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

À la différence du handicap mental, le handicap psychique n'affecte pas la capacité intellectuelle de la personne.

3. TOC: Trouble obsessionnel compulsif.



### Handicap auditif

Acouphène ou surdité légère à profonde, la perte auditive totale est rare. Le handicap auditif se caractérise par une difficulté, voire une impossibilité à percevoir et localiser les sons et la parole.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le plus souvent les personnes sourdes ne sont pas muettes, même si dans certains cas le handicap peut s'accompagner d'une difficulté à oraler.



### Handicap mental

Trisomie 21, syndrome x fragile... Le handicap mental se traduit par des difficultés de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Si un grand nombre de handicaps mentaux ont une cause génétique, dans 30% des cas, leurs origines restent inconnues.



### Handicap cognitif

Troubles de déficit de l'attention, hyperactivité, troubles DYS, troubles du spectre autistique... Le handicap cognitif se caractérise par l'altération des processus cérébraux permettant d'acquies et de traiter des informations.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Dyslexie (troubles de l'écriture), dysphasie (troubles du langage oral), dyspraxie (troubles de la coordination du geste), les troubles DYS sont reconnus comme un handicap à part entière depuis 2005.



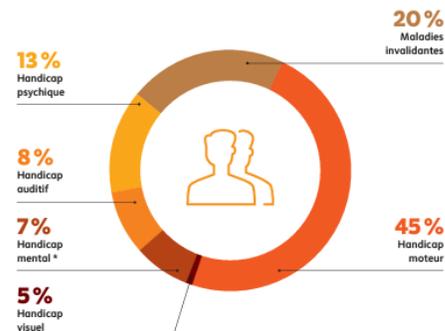
### Handicap visuel

Myopie, presbytie, strabisme, rétinite, daltonisme... Le handicap visuel a de nombreuses origines (congénitale, due à une maladie ou un accident). Il se caractérise par une perte de l'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

En France parmi les 1,5 million de personnes déficientes visuelles 14% sont aveugles et une minorité utilisent le braille.

#### ET PARMILLES...



13%  
Handicap psychique

8%  
Handicap auditif

7%  
Handicap mental\*

5%  
Handicap visuel

20%  
Maladies invalidantes

45%  
Handicap moteur



## LE HANDICAP DANS L'EMPLOI

La situation de handicap dans l'emploi apparaît lorsqu'il existe une inadéquation entre les conséquences du handicap d'une personne et son environnement de travail.

Par exemple: mon mal de dos m'empêche de pouvoir porter du matériel. Dans certains cas, des aménagements techniques ou organisationnels sont nécessaires pour compenser le handicap et permettre à une personne de poursuivre son travail.

Dans l'emploi, le médecin du travail évalue l'aptitude d'une personne à exercer certaines tâches et peut préconiser des aménagements en compensation du handicap. Dès lors qu'une personne a des difficultés à obtenir ou à conserver un emploi du fait de son handicap, elle peut engager une démarche de reconnaissance du handicap auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

L'Agefiph propose des services et des aides financières pour faciliter l'accès, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises privées quelle que soit leur taille.

# Un contre-point plus subtil (en anglais)

## **Foundations : types of disability, by Demelza Feltham**

<https://tetralogical.com/blog/2024/11/18/foundations-types-of-disability/>

Ce texte développe la notion de « situation de handicap »

Le handicap peut être quelque chose :

- Que nous vivons de manière permanente,
- Que nous expérimentons pendant une période donnée
- Qui est causé par l'endroit où nous sommes ou ce que nous faisons.

# Bibliographie

[Rapport Le handicap en chiffres de la DREES 2023 – version 2024 annoncée pour fin novembre](#)



# Problématiques et grandes questions

## Adapter ses services, vraiment ?

- Comment les bibliothèques peuvent-elles adapter leurs services aux différents types de handicap ?
- Quelles sont les mesures qui peuvent concourir à une accessibilité universelle, indépendamment de la famille de handicap ?
- Quelles sont les actions structurantes au niveau national des politiques publiques en matière d'adaptation des services ?
- Y a-t-il une « hiérarchie » de prise en compte des différents types de handicap en bibliothèques ?

# Exemples métiers par type de handicap

- Catégorisation en contradiction avec une approche « accessibilité universelle »
- De manière générale, ces questions s'articulent avec l'emploi et la reconnaissance de personnes en situation de handicap au sein de l'équipe de la bibliothèque. L'obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes en situation de handicap étant rarement remplie, la route est longue pour avoir des collectifs vraiment divers.
- En attendant, associer des personnes concernées par des types de handicap variés lors de la conception des services et des animations (avec la grosse limite de demander du travail de sensibilisation bénévole, en plus de tout le reste, aux personnes concernées)
- Pour chaque série d'exemples, les items sont classés selon 3 entrées
  - Offre de services
  - Bâtiments et sanitaires
  - Partenariats



Handicaps sensoriels



# HANDICAP VISUEL

myopie, presbytie, strabisme, rétinite, daltonisme, cécité...

- **Services** : sensibiliser les équipes aux besoins et à la diversité des personnes porteuses d'un handicap visuel, au-delà des stéréotypes sur la cécité
- Permettre aux gens de travailler sur leur propre matériel en plus d'une offre de matériel à demeure et d'une offre de matériel individuel « à tester »
- Constituer des collections numériques adaptées, oralisation (étudier complémentarité avec l'offre très riche de Valentin Haüy), livres en gros caractères, braille
- Animations adaptées « universelles » en sensibilisant les personnes qui animent à la nécessité de décrire tout, tout le temps, au bénéfice de tous et toutes
- **Bâtiment et sanitaires** : guidage dans les circulations, éclairage, contrastes visuels, repères tactiles, équipement adapté pour animaux d'accompagnement
- **Travailler avec les associations du territoire** (Valentin Haüy, Fédération des aveugles de France, etc.) pour co-construire et faire connaître les services offerts



# Focus sur l'accès à l'édition adaptée

**Exception handicap** loi du 1<sup>er</sup> août 2006 sur les droits d'auteurs et droits voisins élargie par la loi LCAP, n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine

Auparavant conditionnés au taux de 80 % de handicap, les bénéficiaires sont aujourd'hui définis comme « *Toute personne atteinte d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques peut se voir communiquer une version adaptée d'une œuvre, dès lors que l'auteur ou les ayants-droit ne mettent pas cette œuvre à disposition du public sous une forme qui correspond à ses besoins* ».

Projet de [portail de l'édition adaptée porté par la BnF](#) – Une centaine d'établissements partenaires. Voir aussi <https://www.lina25.fr/>



# 2 journées d'études novembre 2024

**15  
NOVEMBRE  
2024**

## ALL INCLUSIVE

ACCÈS AU LIVRE ET À LA  
LECTURE INCLUSIVE

 Journée d'étude 9h00 - 17h00  
à l'ENSSIB (Villeurbanne)



Lucie DAUDIN • 1er

Bureau de la Lecture publique / DGMIC, Ministère de la Culture

1 j • Modifié • 

Langue des signes française (LSF), vélotypie, codage en Langue française Parlée Complétée (LfPC) et boucle magnétique : je n'avais jamais assisté à un séminaire où tous ces dispositifs étaient mis en œuvre.

C'était le cas ce 27 novembre à la [BNF](#), lors de la journée « Pour accès et une offre à la lecture pour tous améliorés ».

Grâce :

- à l'exception au droit d'auteur qui permet d'ores et déjà d'adapter des titres,
- au développement de l'offre de livres nativement accessibles,
- au futur portail national qui recensera bientôt cette production, de plus en plus d'outils sont et seront à disposition.

La dernière table ronde de la journée, que j'animais, a interrogé le rôle des bibliothèques territoriales, des BU et des CDI en la matière : beaucoup d'initiatives existent déjà - et il reste beaucoup de chemin à faire pour accompagner toutes ces évolutions et desservir tous les publics de manière la plus inclusive possible !

Merci à Hélène Kudzia-Pinto Da Silva, [Léa Bouillet](#), Camille Brouzes d'avoir répondu à mon invitation et à [Vanessa van Atten](#) de son aide précieuse.

[#Accessibilité](#) [#BibliothèquesInclusives](#)

Journée organisée par et avec le [SGCIH Comité interministériel du handicap](#), le [Ministère de la Culture](#), le [Ministère des Solidarités](#), le [Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse](#), le [Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)





# HANDICAP AUDITIF

Acouphènes, surdité légère à profonde

- **Services** : du minimum... sensibilisation des équipes à l'accueil de personnes malentendantes, au maximum... Formation des personnels à la LSF
- Sous-titrage de toute l'offre audiovisuelle
- Actions culturelles accessibles via des casques ou amplificateurs d'écoute, utilisation de micro « par défaut », si possible traduction simultanée en LSF
- **Bâtiment et sanitaires** : Travail +++ sur l'acoustique des bâtiments et alarmes visuelles dans les sanitaires et locaux clos en cas d'évacuation
- Boucles à induction magnétique (BIM) dans les accueils et espaces animation
- **Travailler avec les associations du territoire** (voir [cette liste par exemple pour Paris](#)) pour co-construire et faire connaître les services offerts



# Focus sur... Acceo

[Acceo, service de visio-interprétation](#) en langue des signes et sous-titrage en temps réel de la BnF

Une traduction simultanée écrite et visuelle pour l'accueil téléphonique : une obligation légale depuis 2020

*« Les personnes sourdes, malentendantes, sourdes, et aphasiques doivent pouvoir bénéficier d'un service de traduction simultanée écrite et visuelle [...] pour leurs appels aux services d'accueil téléphoniques [des services publics], sans surcoût, et en accessibilité directe ou par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne dédiée. » Ce service sera obligatoire (décret n° 2017-875 du 9 mai 2017) à compter du 7 octobre 2020 pour les collectivités territoriales (7 octobre 2021 pour les communes de moins de 10 000 habitants). Le service de traduction devra être disponible au moins à 50 % des horaires d'ouverture du service d'accueil jusqu'au 30 septembre 2026, puis passé cette date, aux mêmes horaires d'ouverture que le service d'accueil.*

La médiathèque José-Cabanis (Toulouse) dispose d'ores et déjà de ce service.

## La BnF, toujours plus accessible !

Vous n'entendez plus aussi bien qu'avant ?  
Vous êtes malentendant ou sourd ?

### DÉCOUVREZ LE SERVICE DE VISIO-INTERPRÉTATION EN LANGUE DES SIGNES ET SOUS-TITRAGE EN TEMPS RÉEL

Avec Acceo et sa plateforme d'opérateurs spécialisés, disponible à distance et en temps réel, vous pouvez désormais contacter par téléphone nos différents services : le service accueil / handicap, le service d'information des bibliothécaires à distance (de 10 h à 13 h) et le service d'information sur les activités culturelles.

Un service gratuit !

Au choix, 2 modes de communication :



Transcription instantanée  
de la Parole (sous-titrage) - TIP



Visio-interprétation  
en Langue des Signes - LSF

Pour contacter la Bibliothèque nationale de France  
avec ACCEO, rendez-vous sur

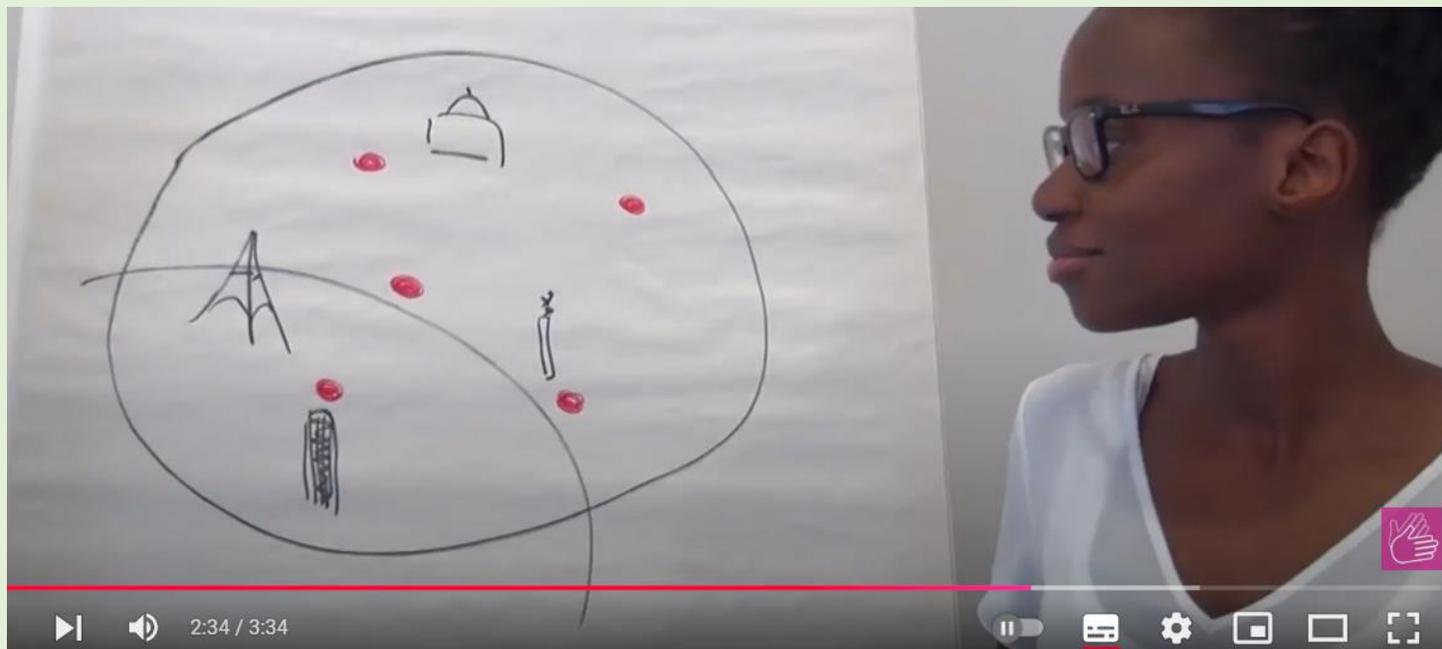
[www.bnf.fr/fr/outils/a.acceo.html](http://www.bnf.fr/fr/outils/a.acceo.html)

du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h 30 - de 13 h 30 à 17 h 30



## Focus sur...Bibliopi

**Bibliopi**, les pôles sourds des bibliothèques de la ville de Paris- [vidéo youtube de présentation, entièrement en langue des signes.](#)



# Problématiques et grandes questions : quelle qualité de services, en vrai ?

- Une partie des offres commerciales ne sont-elles pas plus faciles d'accès que les offres de bibliothèques pour les personnes atteinte de handicap sensoriel ?
- Comment s'assurer de la continuité d'accueil lorsque seulement une partie des personnels sont formés ?
- Comment sortir du tout « audio-visuel » en bibliothèque ?
- Le focus sur les handicaps sensoriels permanents et les plus graves ne fait-il pas oublier toutes les formes moins graves ou temporaires ?
- Quel positionnement entre faire bien pour le plus grand nombre ou en faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin ?



Handicaps moteurs & maladies  
chroniques et invalidantes



# HANDICAP MOTEUR / Déficience motrice

Des rhumatismes en passant par l'arthrose à l'hémiplégie, tétraplégie

- **Services** : des personnels sensibilisés, à la fois sur le plan relationnel, mais aussi sur le plan logistique
- Signalétique et informations disponibles en amont sur les cheminements et moyens d'accès (bâtiment et événementiel)
- **Bâtiments et sanitaires** : des normes suffisantes y compris pour les sanitaires, documentation abondante, de très grande qualité, une stratégie claire... mais une application et une logistique imparfaites au quotidien. Une attention de tous les instants pour rester accessible dans la durée

Attention aux changements de niveaux, aux réparations qui s'éternisent, aux sanitaires PMR hors service sans solution de remplacement, aux rampes qu'on déplace et ne remet pas, aux mobiliers qui encombrent les espaces accessibles, aux « écrans » divers qui font séparation avec l'utilisateur aux accueil, aux hauteurs d'installation des signalétiques et des valos

# Bibliographie

CAWEB, Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible, 2017

<https://cawab.be/guide-batiment>

## LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT <SECU-E>

### • LA PHILOSOPHIE :

Tout déplacement, quel qu'il soit, aux abords d'un bâtiment et au sein d'un bâtiment implique cinq démarches consécutives :

- **Stationner**
- **Entrer**
- **Circuler**
- **Utiliser**
- **Évacuer**

Les personnes valides n'en ont bien souvent pas conscience (à l'inverse des personnes à mobilité réduite).

Ces 5 démarches sont les **5 maillons de la chaîne de déplacement** que nous avons appelée :

<**SECU-E**> (Stationner - Entrer – Circuler - Utiliser – Évacuer)

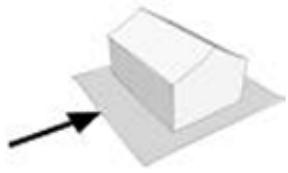
Tout au long de cette chaîne de déplacement, les personnes à mobilité réduite, quel que soit leur handicap, tout comme les personnes valides, doivent pouvoir se mouvoir en **parfaite autonomie**, et y **évoluer de manière continue, sans rupture** de la chaîne.

La chaîne de déplacement est organisée pour envisager **l'accessibilité d'un bâtiment (ou d'un site regroupant plusieurs bâtiments) dans sa totalité**.

En effet, en tenant compte de cette logique de déplacement, le concepteur s'assure :

1. que **l'ensemble des besoins** des personnes à mobilité réduite soit correctement pris en compte.
2. de la **cohérence** des aménagements réalisés ; cette logique permet d'éviter des situations loufoques dans lesquelles des adaptations pour PMR sont réalisées mais se révèlent inaccessibles. Par exemple, un WC adapté dans un bâtiment dont l'entrée est précédée de marches.

## • LES 5 MAILLONS EN DÉTAIL :



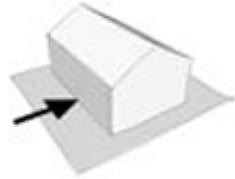
### **STATIONNER :**

Je dois pouvoir me rendre vers l'établissement, que ce soit en voiture, à pied, ou en transports en commun.

Je dois pouvoir repérer le site et/ou le bâtiment.

Je dois pouvoir y trouver des possibilités de stationnement.

Les emplacements de parking réservés doivent se situer à proximité de l'entrée.

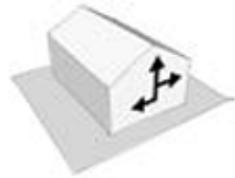


### **ENTRER :**

Je dois pouvoir identifier la porte d'entrée du bâtiment et rejoindre l'entrée en toute autonomie.

La voie d'accès doit être accessible (signalisation, revêtements de sols, niveaux, absence d'obstacles, largeurs de passage...).

Je dois pouvoir franchir l'entrée du bâtiment (libre passage suffisant, absence de ressaut...).



### **CIRCULER :**

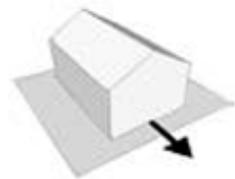
Je dois pouvoir circuler à l'intérieur du bâtiment, aussi bien horizontalement (couloirs, signalisation, éclairage...) que verticalement pour accéder aux étages (escaliers, ascenseurs...).



### **UTILISER :**

Je dois pouvoir utiliser toutes les fonctions présentes dans le bâtiment.

Autrement dit, je dois pouvoir accéder à toutes les activités qui se déroulent dans le bâtiment et y participer, qu'il s'agisse d'un accueil, des sanitaires, de bureaux, d'une cafétéria, d'une exposition, d'une conférence, d'un spectacle, d'un cours...



### **ÉVACUER :**

Je dois pouvoir être prévenu du danger, en cas d'incendie par exemple.

Je dois savoir quel chemin d'évacuation je dois emprunter (signalétique évacuation incendie...)

Le chemin d'évacuation doit être accessible et me permettre de me mettre à l'abri de tout danger, quel que soit mon handicap (procédure d'évacuation, locaux refuges, sorties de secours sans ressauts...).



# MALADIES CHRONIQUES ET INVALIDANTES

- **Services** : Personnels formés SST et sensibilisations « Gestes qui sauvent », accès à un défibrillateur
- Fonds documentaires dédiés récents et accompagnement à la [littératie en santé](#)
- Programme d'activité bien-être sans verser dans les pseudosciences
- **Bâtiment et sanitaires** : assises nombreuses, adaptées à toutes les morphologies (tailles, corpulence), toilettes confortables, bien réparties dans les bâtiments, bien équipées, aux équipements non assignés à un genre, accès à du savon, mise à disposition de protections périodiques, bouton d'appel accessibles.
- **Partenariats** : Centre hospitalier, EPHAD, associations de personnes malades en conseil lors des rénovations (cancer, maladies invalidantes chroniques de l'intestin MICI, Collectif national des associations d'obèses)



# Focus sur... les flâneuses



**Les flâneuses**, des fauteuils adaptés pour le confort de tous, à la BM Cabanis de Toulouse

<https://www.bibliotheque.toulouse.fr/actualites/les-flaneuses-des-fauteuils-adaptes-pour-le-confort-de-tous/>

## Déambulateur, poussette ou fauteuil, la Flâneuse, l'invention toulousaine 3 en 1 qui facilite les visites culturelles

MOBILITE · La Flâneuse peut servir de poussette, de déambulateur, de repose-sac ou de fauteuil roulant. Mise au point par une start-up toulousaine, l'invention va bientôt débarquer dans les lieux culturels



# Just ask, don't grab !

Ne m'attrapez pas sans mon consentement



<https://informations.handicap.fr/a-just-ask-dont-grab-ou-lexces-de-zele-face-au-handicap-36013.php>

Qu'il s'agisse de personnes en situation de handicaps sensoriels ou moteurs, n'imposez jamais votre aide, demandez !

Article éclairant sur le fait que les bonnes intentions ne suffisent pas à assurer un comportement respectueux.



# CE QUI ME PÈSE LE PLUS, C'EST LE POIDS DE VOS MOTS.

CE SONT LES RÉFLEXIONS DU CORPS MÉDICAL, CELLES ENTENDUES DANS L'ESPACE PUBLIC OU DANS LES COMMERCES. L'OBÉSITÉ EST UNE MALADIE. POURTANT, LE MAL QUI M'ISOLE ET M'EMPÊCHE DE ME SOIGNER C'EST LA GROSSOPHOBIE. PLUS QUE MON POIDS, LE PLUS LOURD POUR MOI,



**CNAO**  
COLLECTIF NATIONAL  
DES ASSOCIATIONS  
D'OBÈSES  
[www.cnao.fr](http://www.cnao.fr)

Du 4 au 6 mars 2024

**JOURNÉES MONDIALES DE L'OBÉSITÉ**

Mettons fin à la grossophobie.

# Problématiques et grandes questions : comment être à la hauteur ?

- Quels leviers pour obtenir une vraie continuité d'accessibilité du stationnement à l'évacuation ?
- Comment s'assurer de la continuité d'accueil et d'intervention (type SST) lorsque seulement une partie des personnels sont formés ?
- Comment offrir des mobiliers adaptés à tous (notamment personnes corpulentes) et maintenir des espaces libres ou facilement libérables, accessibles en permanence et en priorité aux personnes en fauteuil ?
- Comment lutter contre les stéréotypes, notamment liés à l'âgisme ou à la grossophobie ?



Handicaps cognitifs, troubles cognitifs et troubles du neurodéveloppement  
Handicap mental ou déficience intellectuelle  
Handicap psychique, troubles psychiques



# HANDICAP MENTAL

Troubles du neurodéveloppement

Troubles cognitifs

- **Services** : Edition numérique adaptée, collections en français et en anglais facile à lire et à comprendre (FALC)
- Prêt de matériel adapté et de matériel en test (claviers dys, couvertures lestées, fidgets, jeux adaptés)
- Mise en place de collections sur ces troubles pour personnes concernées et leurs proches, littéracie sur ces sujets
- **Bâtiments et sanitaires** : espaces individuels, refuges, signalétique adaptée avec pictogrammes, Travail sur l'acoustique du bâtiment, instaurer et faire respecter des zones silence +++ et aménager, avec une attention forte sur l'atténuation phonique des zones où des comportements bruyants sont possibles
- **Partenariats** avec les associations du territoire (voir Unapei) et les personnes concernées et/ou leur famille, les services sociaux



# HANDICAP COGNITIF

## Troubles du neurodéveloppement

Reconnaissance de plus en plus fine des troubles du neurodéveloppement et sortie du champ du « handicap » et émergence de la notion de « [neurodiversité](#) » .



Un programme orienté sur la réussite dans l'enseignement supérieur, avec de nombreuses ressources – un groupe de travail bibliothèques en cours de mise en place : <https://atypie-friendly.fr/les-ressources/>



# Focus sur... la politique dys des BM parisiennes

[La politique ciblée des bibliothèques de la ville de Paris](#) : page dédiée du site



PARIS | BIBLIOTHÈQUES

SERVICES & INFOS PRATIQUES AGENDA MUSIQUE

DYSLEXIE, DYSPHASIE, DYSPRAXIE...

## DYS : FAVORISER L'ACCÈS À LA LECTURE

Car la lecture peut et doit s'adresser à toutes et à tous, découvrez notre sélection de guides pour aider les lecteurs DYS ainsi que des ouvrages adaptés, à emprunter en bibliothèque.



# Handicaps psychiques

**Services** : Formations Premiers secours en santé mentale (PSSM) des équipes pour lutter contre la psychophobie et aider à trouver une juste posture d'écoute.

Mise en place de collections sur ces troubles pour personnes concernées et leurs proches, ouvrages d'auto-aide, bibliothérapie, signalétique adaptée et classification Littératie en santé, et orientation vers informations ouvertes de qualité

Ateliers bien-être et écoute (attention pseudosciences) ouverts à tous et toutes

Bibliothèques vivantes (échanges avec des personnes concernées), arbres aux idées reçues

**Bâtiments et sanitaires** : Travail sur l'acoustique du bâtiment, zones silence +++, confort des sanitaires comme zone refuge, accès à des essuie-mains pouvant servir de mouchoirs, miroirs

**Partenariats** Centres médicaux psychologiques (CMP), lignes écoute suicide, Nightline en université, Psycom...



# Focus sur... la médiation animale

<https://blog.univ-angers.fr/buapro/2019/12/27/mediation-animale-mignon-certains-mais-encore/>

BU d'Angers, BU Sorbonne Université, BU Lyon 1...

Mais aussi des chiens en BM pour accompagner les enfants non lecteurs...





# Focus sur... la certification PSSM

Carnets du secouriste en santé mentale

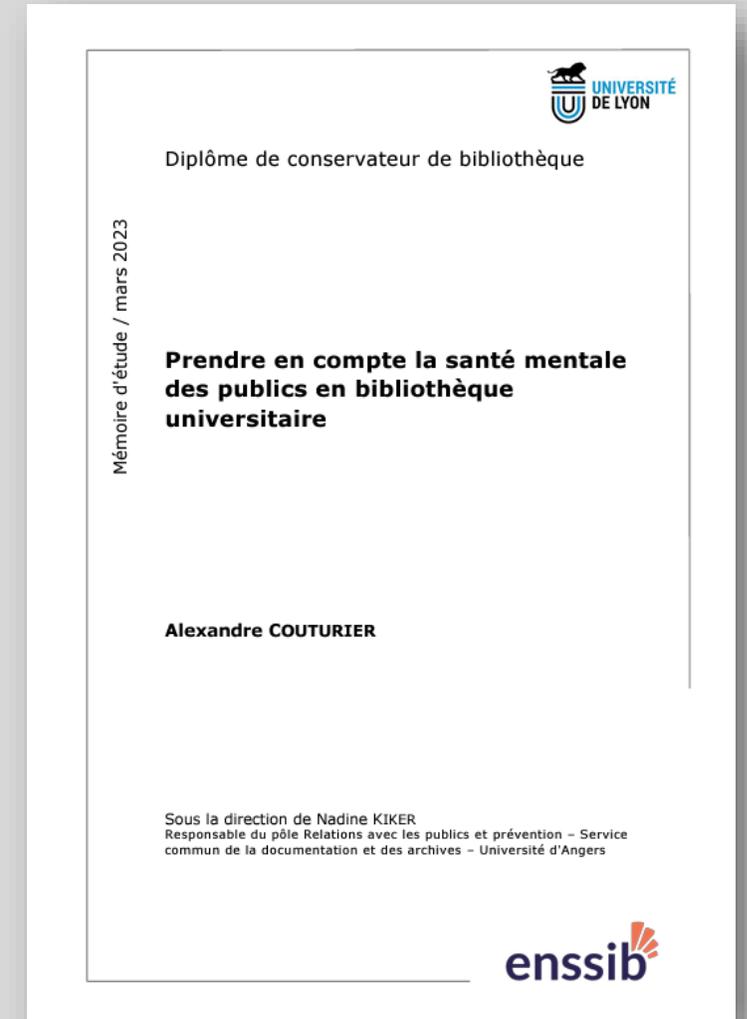
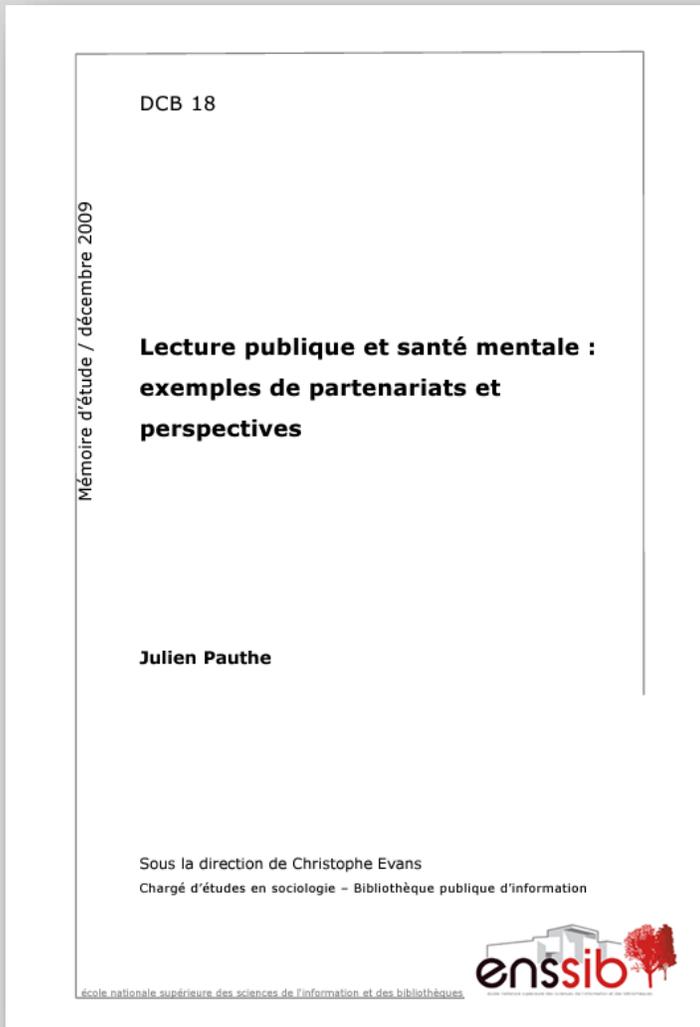
<https://www.pssmfrance.fr/resources/>

La formation PSSM dure 2 jours. Elle permet de porter un regard mieux informé sur les principaux troubles psychiques pour intervenir de manière plus pertinente.

Former le plus grand nombre de collègues possible permet de construire un collectif + inclusif et moins effrayé par les différences et les comportements hors norme !



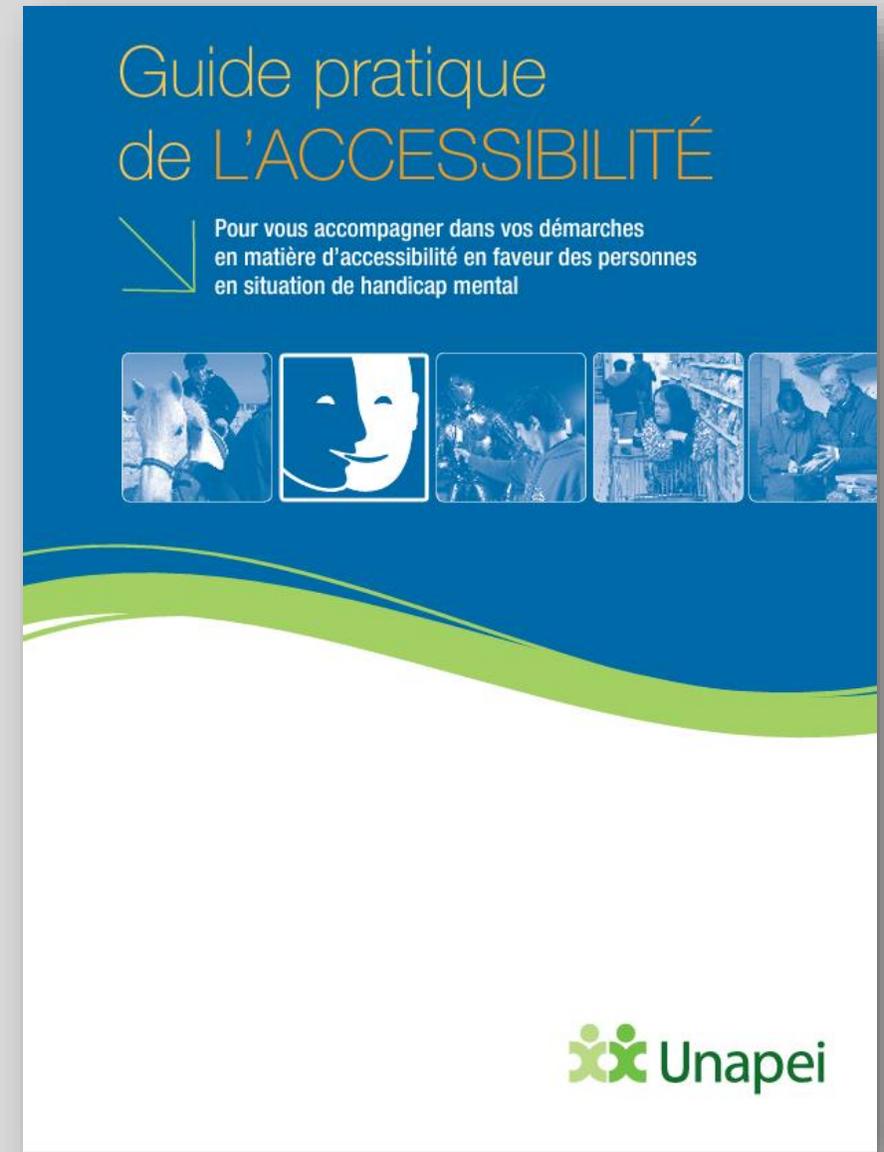
# Bibliographie : 3 mémoires DCB incontournables



# Bibliographie : un guide utile

[Guide pratique de l'accessibilité pour vous accompagner dans vos démarches en matière d'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap mental, édité par l'Unapei](#)

Lire en particulier la partie accueil



# Bibliographie : une belle bibliographie

## Bibliographie sur la santé mentale

La journée d'étude nationale « Santé mentale et bibliothèques : quels enjeux et quelles pratiques ? » du 5 novembre 2024 a donné lieu à une [bibliographie indicative sur le sujet réalisée collectivement](#). Celle-ci n'a pas vocation à être exhaustive mais à apporter un éclairage à des professionnels des bibliothèques qui s'interrogent sur cette question.



Accueil » Handicap » [Bibliographie sur la santé mentale](#)



Appartient au dossier : [Santé mentale et bibliothèques](#)

## Bibliographie sur la santé mentale

La journée d'étude nationale « Santé mentale et bibliothèques : quels enjeux et quelles pratiques ? » du 5 novembre 2024 a donné lieu à une bibliographie indicative sur le sujet réalisée collectivement. Celle-ci n'a pas vocation à être exhaustive mais à apporter un éclairage à des professionnels des bibliothèques qui s'interrogent sur cette question.

Retrouvez d'autres références dans la bibliographie [Troubles psychiques et santé mentale](#) ↗ réalisée par les bibliothèques universitaires de l'université Grenoble Alpes.

Publié le 21/11/2024 - CC BY-SA 4.0

### Généralités et chiffres clés



#### [Politiser le bien-être](#) ↗

Camille Teste  
Binge Audio Éditions, 2023

Le secteur du bien-être est florissant et puissant mais souffre d'un manque de légitimité. L'auteure interroge les raisons d'une telle déconsidération par les milieux politiques progressistes, dénonce le rejet du *care* et démontre que les pratiques du bien-être peuvent conduire à l'émancipation si elles sont accompagnées d'un projet à visée révolutionnaire.

À la Bpi, niveau 2, 301.0 TES

# En guise de conclusion...

- ✓ Connaître les fondamentaux pour chaque type de handicap
- ✓ Améliorer ses infrastructures, notamment sur le plan de l'acoustique et de la continuité des circulations
- ✓ Cultiver constance et maintenance et prendre soin des choses
- ✓ Former, se former, sensibiliser, construire une culture d'inclusion
- ✓ Établir des relations avec les acteurs spécialisés du monde sanitaire et social
- ✓ Se mettre à l'écoute des personnes concernées sans préjugés et sans complexe du sauveur ou de la sauveuse.

... plutôt qu'actions bling-bling... bonnes pour la comm', mais souvent anecdotiques pour les personnes concernées !

# Le petit dico des mots importants

Accessibilité universelle

Accessibilité numérique

Conception universelle

Intégration et inclusion

Discrimination

Validisme

# Bibliographie : 1 mémoire soutenu, 1 en préparation



*Quelle place pour la conception universelle en bibliothèque [titre provisoire] ?*

Matthieu TARPIN

Mémoire d'étude DCB 33

Villeurbanne, mars 2025

# Accessibilité universelle

*« L'accessibilité universelle, c'est garantir l'accès à une ville pensée pour toutes et tous. C'est prendre en compte tous les types d'utilisateurs, les personnes dites "handicapées" mais aussi les personnes âgées, les enfants, les publics allophones, les touristes... Si l'accessibilité universelle est une obligation légale qui vise à rendre les bâtiments faciles à vivre pour tous les publics, cette notion va [...] bien au-delà de travaux à réaliser ! [...] C'est s'intéresser de très près aux réalités vécues par tous ses habitants et ses habitantes, avec une attention particulière pour les publics fragilisés, comme les personnes en situation de handicap. C'est préserver leur autonomie et le plein exercice de leur citoyenneté. C'est leur offrir des espaces d'expression en se fondant sur leur expertise d'usage. C'est également participer à changer les regards sur le handicap. Pour que l'accessibilité ne soit plus pensée comme une contrainte, mais comme un levier de réponses innovantes et la garantie d'un confort d'usage pour toutes et tous. »*

[Comment améliorer l'accessibilité des bibliothèques et médiathèques, Ateliers 2024 du réseau des référents accessibilité des villes inclusives : livrable d'atelier, octobre 2024](#)

**Comment améliorer l'accessibilité  
des bibliothèques et médiathèques ?**

**Ateliers 2024 du Réseau des Référents  
accessibilité des villes inclusives**

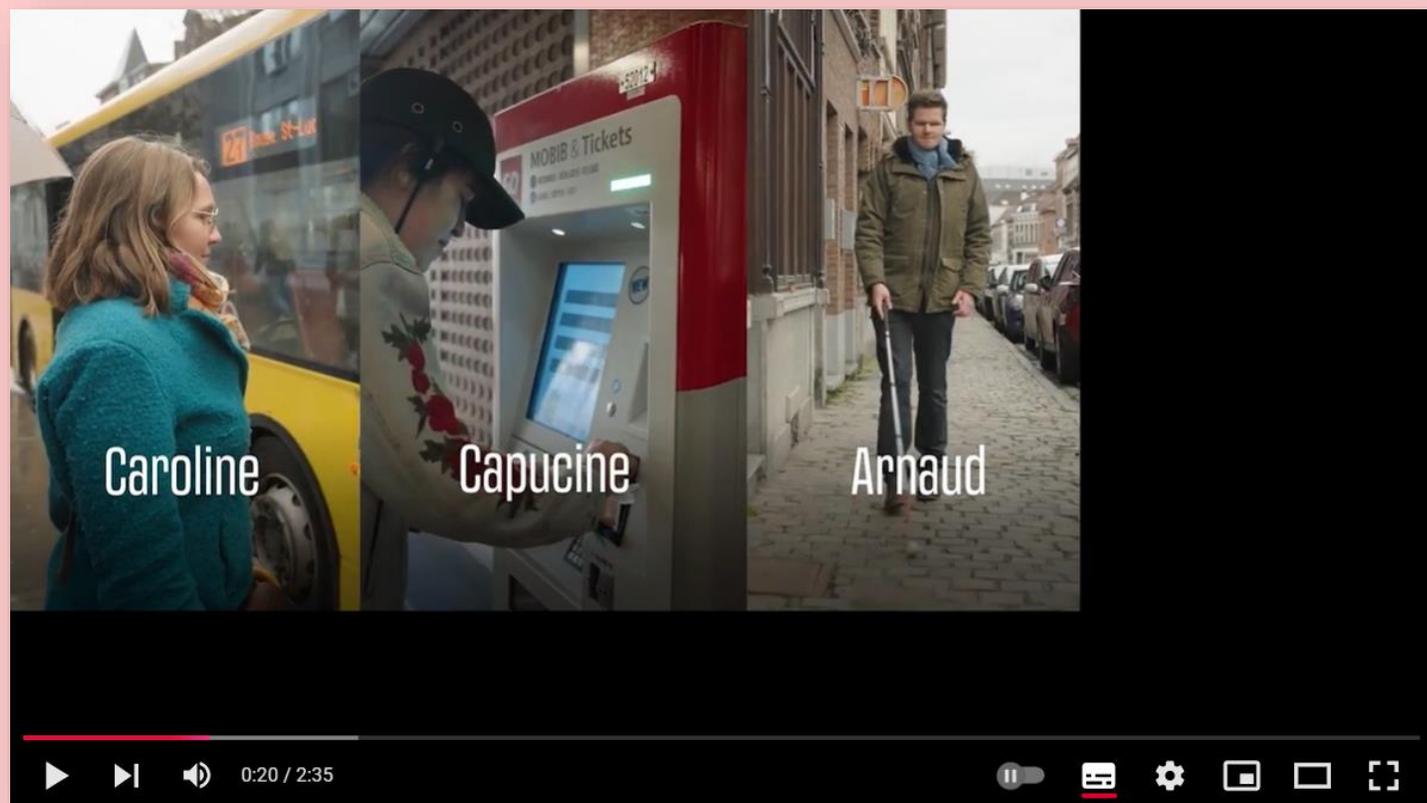
Livrable d'atelier

Octobre 2024

# 3 vidéos du CAWAB sur l'accessibilité (10')

<https://cawab.be/>

Quelles questions vous permettent-elles de vous poser ?



# Accessibilité numérique

En France, l'outil de référence en matière d'accessibilité numérique est le [Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité \(RGAA\)](#).

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles, c'est-à-dire :

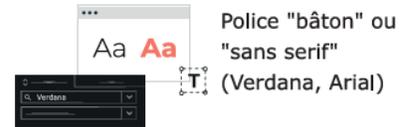
- **perceptibles** (faciliter la perception visuelle ou auditive d'un contenu par exemple)
- **utilisables** (rendre toutes les fonctionnalités utilisables au clavier par exemple)
- **compréhensibles** (faire en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible par exemple)
- **robustes** (optimiser la compatibilité avec les technologies d'assistance ou aides techniques par exemple)

# Focus sur... 10 bonnes pratiques de l'accessibilité numérique

Un exemple concret de guide de bonnes pratiques, très simples à mettre en œuvre

A Angers, site web retravaillé en « FALC », français facile à lire et à comprendre, à l'aide de Copilot et Gemini. Les outils d'IA permettent une vraie assistance à la reformulation.

### 1 Typographie



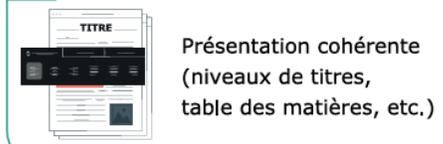
### 2 Taille



### 3 Interligne



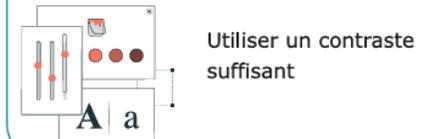
### 4 Structuration



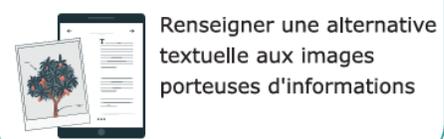
### 5 Couleurs



### 6 Contraste



### 7 Images informatives



### 8 Images décoratives



### 9 Vidéos et audios



### 10 Tableaux



# Définition : conception universelle

La conception universelle est une approche de design visant à créer des produits, environnements, programmes et services utilisables par tous, sans nécessiter d'adaptation ou de conception spéciale, indépendamment de l'âge, des capacités ou de la situation des personnes.

Cette approche va au-delà de la simple accessibilité pour les personnes handicapées et cherche à inclure l'ensemble des usagers dans une démarche globale.

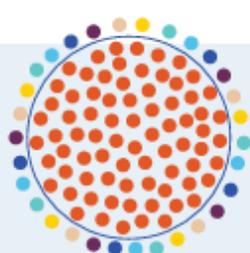
[Voir : présentation sur la conception universelle, proposée par l'APF sur le site France handicap](#)

Afin de comprendre ce que devenir plus inclusif signifie, le schéma suivant illustre les

différences entre exclusion, ségrégation, intégration, inclusion et système inclusif.

Lorsqu'une entreprise recrute un travailleur ou une travailleuse handicapé(e) mais que les attitudes et pratiques restent discriminantes, il s'agit d'intégration. Lorsque le collaborateur handicapé se sent accepté et a les

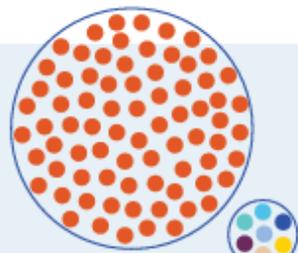
moyens de travailler à égalité des chances, lorsque l'entreprise adapte son environnement et ses pratiques pour toutes et tous et notamment pour les personnes handicapées, alors elle devient inclusive.



**Exclusion**

La personne en situation de handicap est mise à l'écart de toute participation sociale, économique et citoyenne. Elle est isolée, marginalisée.

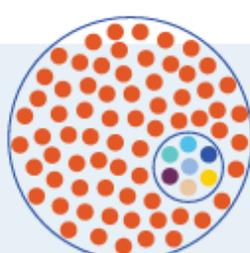
**Exemple :**  
Une personne handicapée ne peut pas sortir de chez elle car les infrastructures routières et les transports ne sont pas accessibles. Une personne est éliminée d'un processus de recrutement à cause de son handicap.



**Ségrégation**

La personne en situation de handicap est séparée des autres, dans un environnement qui limite fortement ses liens avec les autres. Elle a accès à quelques services, en dehors des systèmes ordinaires.

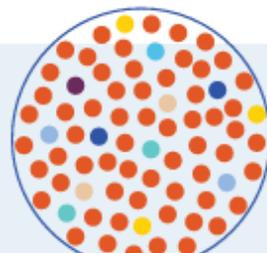
**Exemple :**  
La personne vit dans un établissement spécialisé et son environnement se limite à ce dernier et à celui de sa famille.



**Intégration**

La personne en situation de handicap fait partie d'un groupe de personnes ayant des caractéristiques communes, en lien avec d'autres groupes de la société. L'accès aux services ordinaires est parcellaire.

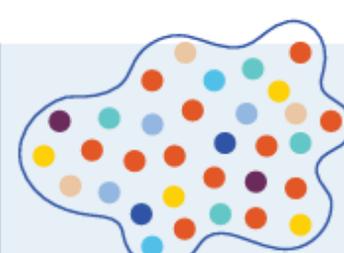
**Exemple :**  
La personne est employée dans un atelier de travail protégé fréquenté par des clients extérieurs. Elle fait partie de l'équipe de handifoot qui partage des matchs avec d'autres jeunes du quartier.



**Inclusion**

La personne en situation de handicap partage le même environnement que tout le monde, elle jouit des mêmes droits et services. Certains éléments du système prennent en compte le handicap, mais la personne doit fournir un effort supplémentaire.

**Exemple :**  
La personne travaille dans une entreprise ordinaire. Elle fait partie de la chorale du quartier. Mais : c'est la personne handicapée qui s'adapte à son environnement de travail et aux contraintes pour aller à la chorale.



**Système inclusif**

L'environnement est adapté aux difficultés des personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent participer sans entrave à toutes les activités sociales, économiques, citoyennes et culturelles.

**Exemple :**  
Les entreprises adaptent les tests de recrutement ; les espaces de travail sont réorganisés pour faciliter la circulation, permettre l'accès aux toilettes ou aux imprimantes. Des logiciels de synthèse vocale permettent à des personnes non-voyantes de travailler sur un ordinateur. La chaîne des déplacements est accessible, que ce soit dans les lieux privés (domicile, restaurants) et publics (transports, administration, voirie).

# Le cycle de la discrimination

Santé mentale : de l'étiquette à la discrimination

## 1 ÉTIQUETER

Distinguer selon certaines différences visibles.

EXEMPLE : Regarder avec méfiance une personne qui semble parler toute seule dans la rue.

## 2 STÉRÉOTYPER

Généraliser des défauts, à partir d'une caractéristique.

EXEMPLE : Considérer que les personnes suivies en psychiatrie sont toutes violentes et dangereuses.

## 3 SÉPARER

SÉPARER

Différencier certaines personnes des autres.

EXEMPLE : Considérer qu'il y a « Eux » d'un côté et « Nous » de l'autre.

## DISCRIMINER

Priver une personne d'égalité, traiter différemment, aux yeux de la loi.

EXEMPLE : Refuser un emploi à une personne, car elle a dit être concernée par un trouble psychique.

## 4

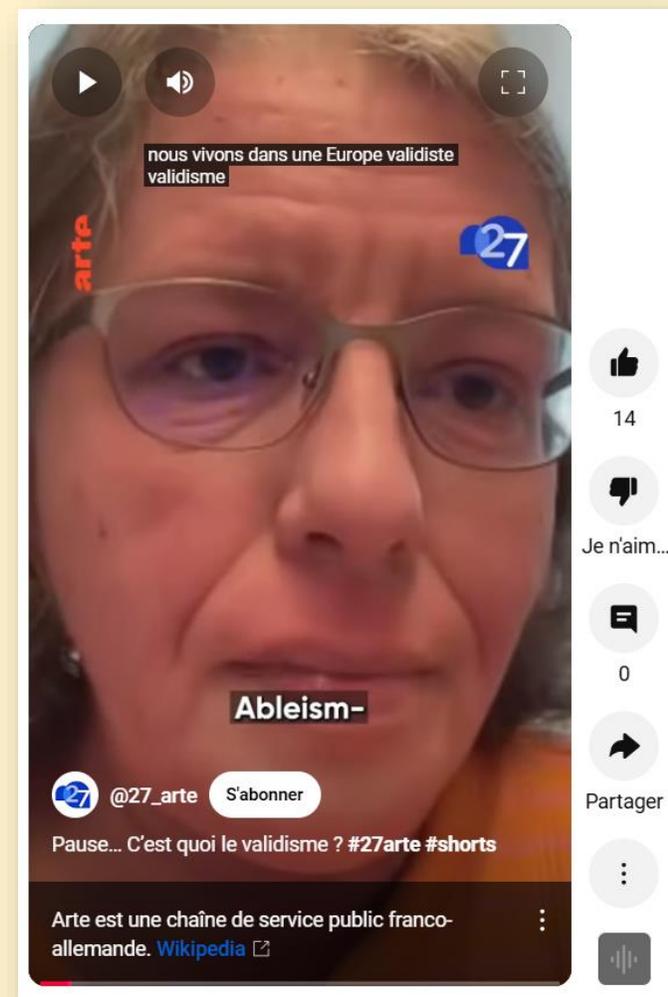
# Le cycle de la discrimination

- Étiqueter
- Stéréotyper
- Séparer
- Discriminer

# Et pour finir : « c'est quoi le validisme ? »

[Short YouTube Arte : c'est quoi le validisme ?](#)

1 minute de vidéo, percutante, pour définir ce qu'est le validisme.



# Et quelques questions pour finir...

- Parmi les dispositifs législatifs, d'animation, d'aménagement, etc. présentés quels sont ceux qui contribuent à l'intégration des personnes handicapées et lesquels favorisent-ils leur inclusion ?
- Quels sont les dispositifs qui garantissent la mise en place d'un vrai système inclusif et non un catalogue d'actions décousues ?
- Seriez-vous en mesure d'identifier chez vous-même ou chez les autres des représentations validistes ou des stéréotypes sur les différents types de handicaps ? Lesquels sont les plus prégnants pour vous ? Comment pourriez-vous les faire évoluer ?